



DECISION DU DIRECTEUR N° 132 / 2019

Tarification / Prix de vente publications

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros décide d'appliquer le prix public pour les articles listés ci-dessous :

| Intitulé | Prix de vente TTC |
|--|-------------------|
| Dépliant "Découverte de la vie ss-marine en Méditerranée"- Turtle Prod | 5,00 € |
| Jeu de paires sous l'océan - Kimane | 9,95 € |
| Explore l'océan du bout des doigts - Kimane | 8,85 € |
| Histoires d'animaux de la mer à lire - Fleurus | 6,95 € |
| Comptines pour jouer dans l'eau – Thomas Jeunesse | 9,90 € |
| Les loca-terres du sol - FCPN | 8,00 € |

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits dérivés.
Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 01/03/2019

Le directeur

Marc DUNCOMBE



Par délégation
La Directrice Adjointe
F. VERDIER

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).